

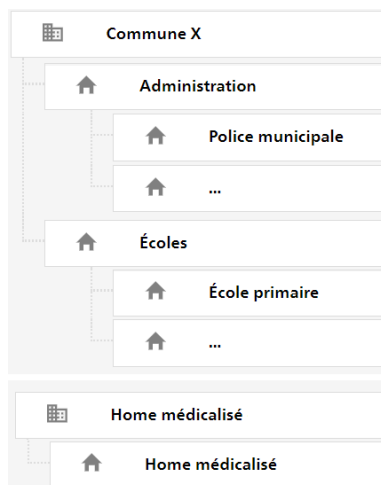


Explications relatives aux administrations publiques

L'entreprise

L'unité d'enquête (canton, commune, etc.) regroupe une ou plusieurs unités organisationnelles représentées par niveau hiérarchique.

Sont considérées, par exemple, comme unités organisationnelles : administration générale, service des écoles, domaine de la police, etc. (ci-dessous exemple pour une commune).



L'établissement

Un établissement est une unité topographique clairement délimitée comme, par exemple, un bâtiment ou une partie de bâtiment. Si différentes unités organisationnelles sont réunies dans un même bâtiment, chacune d'elles est à considérer comme un établissement.

Entreprises publiques

Les entreprises marchandes du secteur public apparaissent en dernier dans la structure, et ne peuvent pas être incluses dans les entités administratives (non marchandes). Les entreprises marchandes sont principalement des homes médicalisés, des hôpitaux, des services de transports publics, des services industriels, etc.

Numéro d'identification des entreprises IDE

Si l'unité d'enquête possède un numéro d'identification des entreprises (IDE), ce dernier est affiché dans l'application.

Emploi de l'enseignement et de la santé

L'unité d'enquête ne compte que les personnes qui correspondent à la définition de l'emploi (cf. définition de l'emploi). Ne sont alors à prendre en compte que les personnes dont le revenu est soumis à une cotisation versée à l'AVS et qui elle-même est versée par l'unité d'enquête.

Des personnes dont la cotisation est payée par une autre unité sont à compter par cette dernière, bien qu'elles soient occupées dans le même établissement (principalement dans le domaine de l'enseignement et de la santé).